



INFOS LICENCES SAISON 2025

Mutations :

Le licencié qui désire muter doit compléter une « intention de mutation », en libre accès sur le site internet du comité.

Les carnets de mutation sont toujours valables pour les clubs qui souhaitent encore les utiliser.

Pour rappel : depuis 2018 il n'existe plus de date limite pour muter. Tant que le joueur n'a pas repris de licence en 2025, il peut donc changer de club.

Les « intention de mutation » (et le règlement correspondant) devront être déposés **en même temps** que le bordereau de demande de licence par le club qui accueille le joueur en 2025.

Les tarifs : **30 euros** pour une mutation interne au département et **50 euros** pour une mutation externe **à régler par chèque**.

Modalités :

Les mutations payantes concernent les joueurs et joueuses senior, vétéran, junior, si un jeune passe en catégorie junior la mutation est payante.

Les *mutations internes* suite à un changement de club après une ou plusieurs années sabbatiques, **sont payantes**.

Les *mutations externes* après une année ou plusieurs années sabbatiques sont payantes.

Les *mutations internes* sont gratuites si le club est dissout de droit (récépissé de déclaration en préfecture faisant foi).

Pour les catégories benjamins, minimes et cadets les mutations sont gratuites, mais le document « intention de mutation » doit être dûment complété par le responsable légal, et tamponné et signé par le président du club quitté.

Licences :

Horaires de permanence des licences pour cette saison :

Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00,

En dehors de ces horaires sur rendez-vous.

Les licences devront être réglées par les clubs par virement bancaire ou chèque à réception de la facture.

Les documents sont disponibles en version informatique ou sont à votre disposition au secrétariat du comité. Si vous souhaitez un envoi postal, les frais seront facturés au tarif en vigueur.

Pour 2025,

Modalités administratives :

Pour un renouvellement :

- Compléter une demande de licence 2025

Pour les nouveaux joueurs :

- demande de licence 2025
- copie d'une pièce d'identité
- photo d'identité **récente**

Pour les jeunes :

Renouvellement :

- demande de licence 2025
- compléter le questionnaire de santé et le conserver
 - * si le jeune a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques : compléter l'attestation de questionnaire de santé (**page avec la signature**) et la fournir au CD,
 - * si le jeune a répondu par l'affirmative à une seule question il doit fournir un certificat médical datant de moins d'un an

Nouveaux jeunes :

- demande de licence 2025
 - copie d'une pièce d'identité (ou livret de famille)
- compléter le questionnaire de santé et le conserver
 - o si le jeune a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques : compléter l'attestation de questionnaire de santé (**page avec la signature**) et la fournir au CD,
 - o si le jeune a répondu par l'affirmative à une seule question il doit fournir un certificat médical datant de moins de six mois
- photo d'identité **récente**

Merci d'utiliser le **tableau récapitulatif** pour les renouvellements (**sauf dirigeants et encadrants soumis au contrôle d'honorabilité**), pas besoin de transmettre au cd vos demandes individuelles (vous les conservez au club), vous complétez simplement le tableau. Seulement pour les jeunes : vous y joignez les attestations de questionnaire de santé/certificat médicaux.

*Pour les renouvellements de licences des **dirigeants et encadrants** :*

les **dirigeants** : président, secrétaire général, trésorier général

les **encadrants** : arbitres, initiateur ou éducateur,

Il faut transmettre au comité les demandes de licences individuelles avec la partie « encadrants et/ou dirigeants » complétée, elle permettra le contrôle automatisé d'honorabilité au sens de l'Art. L 212-9 du code du sport.

Pour les mutations internes et externes :

- demande de licence
- « intention de mutation » (et règlement)
- photo d'identité récente.